

Les cérémonies mémorielles pour le 75 ème anniversaire de la Libération ne doivent pas faire oublier, en regardant les images de liesse, la vie sous l'occupation!!!!

Le journal d'Anne Jacques, extrait du livre "Les années noires" d'Henry Rousso, nous plonge au coeur de cette tourmente.

Le carnet de pension militaire de Madeleine Kremmer d'Hatten témoigne de la réalité de cette Mère ayant mené courageusement trois enfants vers leur vie d'adulte, alors que le Père a disparu sur le front Russe, sans doute abattu sur le chemin qui le menait dans les camps de concentration. Sa maigre pension trimestrielle, en janvier 1964 était de 678,82 francs!

Une bourse d'étude pour l'une des filles certes, mais pas au titre de l'ONAC VG, grâce à l'examen que certains d'entre nous passait pour obtenir une bourse d'Etat!!!!

Sa douleur et son chagrin ne s'apaiseront pas, nul n'a pu donner une sépulture décente à son époux dont le corps ne fut pas retrouvé!!!

Mort en Héros, Mort en Martyr, une famille brisée pour que vive la Liberté!

La Mère de Maurice qui est né en 1933 élèvera seule ses deux enfants!

Le 18 juin 1944 un tir d'obus fauche le groupe de personnes sortant d'un abri, à Giel dans l'Orne faisant 12 tués et 8 blessés dont le jeune Maurice, hospitalisé à de nombreuses reprises pour des blessures qui à 85 ans sont toujours gravées dans sa chair et dans son coeur!

Cette petite famille survivra à la mort de ce père de Famille,

Mort pour la France

quelques jours après le débarquement grâce à une maigre pension, des bons de ravitaillement, des bons d'alimentation..... et chagrin et douleur en prime!

C'est notre vie d'enfant meurtri que nous vous offrons pensant à tous nos compagnons orphelins et pupilles à la suite de la guerre d'Indochine et

le conflit d'algérie.

Une femme dans la débâcle

Voici le regard d'une femme, Anne Jacques, sur l'atmosphère de fin du monde qui règne dans les trains de l'exode, en juin 1940. Un regard empreint de chagrin et de pitié envers un peuple, son peuple, dans le désastre.



Lundi 10 juin 1940

J'ai passé la journée à la gare d'Austerlitz. Cette journée du 10 juin 1940 qui fera comme une tache dans nos vies, comme une ombre sur Paris.

Il faut se rendre à l'évidence : les enfants doivent partir.

On risque à tout instant un bombardement. On risque des évacuations en masse et la panique – ou un siège de Paris – que ne risque-t-on pas?

Je dois évacuer les cent petites orphelines de l'école où je suis professeur. Dans ma tête affolée, trois points seuls sont bien nets : il faut partir sans tarder, il faut que mes enfants restent groupés, je n'ai personne pour m'aider.

J'arrive, le cœur battant, aux abords de la gare d'Austerlitz. C'est plus grave, plus pressant encore que je ne croyais. Les autos se suivent depuis la gare de Lyon, se touchant presque, noire et muette procession. Je dois me glisser entre elles pour traverser les ponts.

Le hall est plein de monde. Les malles, les paquets, les valises sont traînés sur le sol et mêlés aux affaires des réfugiés du Nord qui traversaient Paris. On prend encore des billets, on enregistre les bagages, mais c'est une telle cohue que je juge en un instant qu'il me faudra deux heures pour atteindre un guichet.

Et je dois aller vite.

J'aborde un agent. Comment voir le Directeur des Services? Je ne sais qui demander. Je pressens qu'il faut un monsieur très haut placé, aujourd'hui, pour m'aider.

J'obtiens une adresse. J'y cours. Et parce que la vie est bouleversée, tout ce qui était facile est devenu impossible, tout est devenu possible de ce qui ne l'était pas. Il n'y a plus de taxis, on ne

retient plus de places, on ne peut plus téléphoner. Paris commence à craquer. [...]

Près de quinze heures après, elle finit par monter dans un train en partance pour Bordeaux.

Nous aussi, nous partons à l'aube. Point de bagages. Un voile sur la tête, une cape, une croix rouge, le poids seulement de sa vie à soi, aujourd'hui que c'est léger!

En route, nous croisons dans la brume de fuyantes silhouettes qui ressemblent à des chiffonniers et qui sont des Parisiens qui partent. Ils ont un sac sur le dos, des ballots à la main, des enfants derrière eux, ils croient arriver à l'avance.

Ah! pauvres gens! Mais il y a cinq mille personnes à la gare et la suie qui tombe les confond dans une peur commune.

Les grilles d'entrée ne sont pas ouvertes que déjà le troupeau est debout, pressé et silencieux. Où est le chef de ce troupeau? [...]

Le train est stoppé au sud de Paris durant cinq jours, dans une gare encombrée de soldats et de réfugiés affamés.

Mercredi 12 juin 1940

[...] 4 heures – Ils parlent, ils supplient. C'est un spectacle de folie.

Ils veulent du pain! Ils meurent de faim! Et je comprends à leurs explications que le train parti tard de Paris a été bombardé, puis garé, puis en panne, tellement longtemps – plus de trente-six heures – qu'ils meurent de faim.

Ils se traînent jusqu'ici. Il y en a qui pleurent, d'autres ne peuvent plus parler. Certains répètent en litanie : «Par pitié,

madame, par pitié.» Et des hommes âgés, corrects, tendent la main comme des mendiants.

– Mais je n'ai rien, pauvres gens, je vous assure que je n'ai plus de pain.

La foule heurte contre cette cabane en bois, comme une marée, comme une tempête. Je n'ose pas ouvrir la porte, je réponds par la fenêtre, en faisant : «Non, non, je n'ai rien à vous donner.» Et j'ai envie de pleurer.

Il y a une fenêtre ouverte par laquelle des bras se tendent avec des mains pointues, comme un faisceau de lances. Un colonel, qui était sur le quai, se décide à improviser un service d'ordre, sans quoi la porte sera enfoncée, la cabane écroulée. Il le fait avec bonté, mais je vois encore ces faces convulsées, et ces yeux immenses, des yeux de bêtes qui veulent manger...

Ils semblent voir quelque chose d'horrible dans le fond de la cuisine. Je me retourne :

Il y a la corbeille de croissants que j'avais oubliée. Et un officier debout à côté. Un officier qui prend un croissant, qui l'ouvre, qui met du beurre dedans, qui referme le croissant, et qui mange...

Il en mange un, deux, trois, bien lentement, des croissants dorés, tout fourrés de beurre frais.

Alors je prends la corbeille, je la vide par la fenêtre, je ferme la fenêtre, et je me sauve pour ne pas les voir se battre.

6 heures – Encore un train en gare. J'avance sur le quai. Ce train n'est pas annoncé. C'est un beau train de luxe, long, aux wagons confortables, comme on n'en voit plus guère.

Personne n'en descend, il est fermé. Il passe. La foule qui s'éveille est d'une pâleur mortelle, elle a froid, elle est hébétée, elle regarde un train confortable et qui roule.

C'était un train de fous.

A l'aube, certaines femmes, lasses d'attendre, se décident à partir à pied. Il y en a qui attachent leurs enfants sur leur dos, comme font les Arabes. D'autres, ayant trouvé une longue perche qu'elles tiennent aux deux bouts, y ont enfilé leurs ballots et, dans leurs voitures, les bébés semblent écrasés sous les paquets.

Je vois un homme qui porte sur son dos un énorme matelas. Il marche tout courbé, durant le jour, suivi de ses enfants. La nuit venue, il étend le matelas à terre, les enfants dessus, et lui, il couche à côté. Ainsi, il est venu de Belgique. C'est ce qu'on appelle être père.

Mais à voir l'allure de ces pauvres gens, on pressent qu'ils n'iront pas loin. Les routes sont tellement encombrées qu'un piéton même ne peut plus passer.

Un pauvre garçon vient boire du bouillon. Il est transi, et si triste! Treize ans peut-être. Il raconte volontiers son histoire; sa voix est calme, sincère, glacée.

Il vient de Ch. Sa maison, au cours d'un bombardement, lui est tombée sur le dos; il était près de ses parents qui ont été tués.

– Oui, madame, tous les deux... Et puis, je les ai enterrés dans notre jardin... quand ils n'ont plus bougé. Après, je suis parti à bicyclette. Dites, où faut-il aller?

J'ai dit (car il fallait répondre, et sans tarder) :

– J'ai besoin de toi. Prends ce couteau, tu vas m'aider. Sais-tu couper du pain?

Une vieille femme m'a vue. De la tête, elle approuve, et son sourire me fait du bien. Elle vient d'Alsace. Je lui en demande des nouvelles et elle dit :

– Ma fille, c'est comme partout. Il y a les braves gens, et puis les autres.

Voilà une définition du monde que je

cherchais depuis longtemps. Et j'ajoute mentalement que, pour passer d'un bord à l'autre, il faut souvent bien peu de choses!

Le matin arrive, il fait clair. Je recommence ma ronde sur les quais pour trouver les malades de la nuit.

Ceux qui délirent parce que la fièvre a augmenté, les vieilles gens qui ont tout à fait perdu la tête.

Je croise le lieutenant de chasseurs. Il attend toujours... Il a acheté un livre, n'importe lequel – pour ne pas devenir fou. Je vois en passant qu'il lit *La Féerie cinghalaise*.

Judi 13 juin 1940

Il est devenu absolument impossible d'aller jusqu'à V. La route est encombrée d'autos, quelquefois renversées.

La situation semble avoir bien empiré depuis ce matin et devient tout à fait tragique.

Un employé nous dit qu'à l'entrée en gare de P. onze trains de réfugiés sont en panne, se touchant presque, sans espoir de ravitaillement...

Des ponts ayant sauté en dessous de V., les trains ne passent plus...

Reculer est, naturellement, encore plus impossible. La bataille approche, on l'entend gronder.

Et toujours par la gare, par la route, à pied, en auto, en camions militaires, les réfugiés arrivent. De plus en plus fatigués, de plus en plus pressés. C'est le Nord, la Seine-et-Oise, tout Paris, qui viennent s'embouteiller ici, sans espoir d'en partir, enfermés dans cette impasse bien avant d'y être arrivés. [...]

Ne pouvant plus aller à P., nous décidons de gagner le Centre d'Accueil et d'y passer la nuit. Nous allons à pied, car le train ne marche plus.

Nous passons toujours partout en

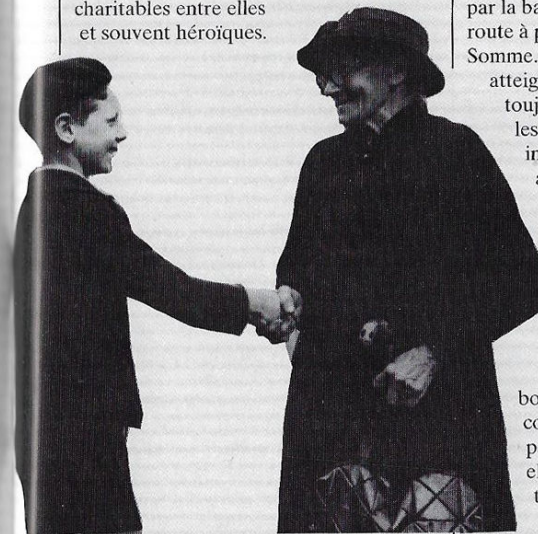
costume d'infirmière. Inutile même de montrer nos cartes. Les gens s'écartent comme devant un secours. Les plantons ouvrent les portes. Nous fendons sans peine une foule de deux mille personnes accrochées aux grilles de la gare.

Il n'y a plus de service de voirie. Sur un trottoir, un gros chien, depuis deux jours, meurt de faim. On a dû oublier de le démuseler. Sa queue bat encore un peu sur le pavé, son museau secoue mollement la muselière.

Il est horrible à voir, et je passe en tournant la tête.

Le poste de secours semble très agité. [...]

Les femmes sont très bien, je peux le dire, j'en ai vu beaucoup et dans des heures où l'on se fait juger. Elles ne sont plus ni bavardes, ni nerveuses, ni faibles, elles sont raisonnables, calmes, charitables entre elles et souvent héroïques.



Un petit parisien accueilli par une paysanne de l'Allier, dans l'objectif d'un photographe officiel.

Brave peuple de qui on a dit et de qui on va dire tant de mal, je t'ai vu souffrir des pires peines qu'on puisse supporter, jamais je ne dirai assez combien tu étais brave. Tu étais ma consolation.

Ces jours-là, les femmes qui sont mères ne sont plus que des mères. Elles demandent pour lui, et quand on manque de quelque chose, elles souffrent pour lui.

Affamées, elles voient les enfants manger sans en prendre une miette; assoiffées, elles goûtent dans un verre dont elles n'auront qu'une gorgée, et tout ce qui est fait pour les enfants, toujours elles le trouvent bien.

Je me souviens d'une jeune femme belge qui arrivait à V. le 14 juin. Elle était partie de Namur le 10 mai (ce 10 mai!) à pied. De Bruxelles, elle était allée à Ostende à pied; à pied en France, arrêtée par la bataille des Flandres, et remise en route à pied. Arrêtée par la bataille de la Somme. Et se croyant sauvée en atteignant Paris. Puis repartie à pied, toujours. Toujours son enfant dans les bras, poursuivie par la plus impitoyable des batailles. Elle arrivait à V., portant son enfant depuis un mois, à pied.

Elle m'a dit en montrant le bébé :

– Voyez, il n'a pas trop pâti. Elle-même n'était qu'un squelette.

Une autre femme, assise dans la salle des bébés, regardait boire les enfants et, ouvrant son corsage, elle offrit à son bébé un pauvre sein presque vide. Alors elle me regarda et demanda timidement :

– Est-ce que je pourrais boire un peu, à cause de lui?

Anne Jacques,
Journal d'une Française

AVIS AU PENSIONNAIRE

A chaque échéance, le présent CARNET DE QUITTANCES doit être présenté au BUREAU DU CERTIFICAT D'INSCRIPTION portant le même numéro.

PÉNALITÉS

Quiconque aura touché ou tenté de toucher les arrérages d'une pension de retraite pour l'encaissement de laquelle il n'a pas une procuration du véritable titulaire, aura fait une fausse déclaration pour obtenir la concession ou le paiement d'arrérages d'une année ni être inférieure à 36.000 francs, le tout sans préjudice du renvoi en conseil de guerre et de l'action civile des intéressés, et sans préjudice soit de peines plus graves prévues et punies par les lois en vigueur, soit de la perte de la pension en cas de fausse déclaration relative au cumul.

Si le coupable est un fonctionnaire ou un officier public en activité de service, ou un employé travaillant dans les bureaux d'un comptable public, la peine sera celle de la réclusion sans préjudice de l'amende.

Les coupables pourront en outre être privés des droits mentionnés en l'article 154 du Code pénal.

Les dispositions de l'article 463 du Code pénal seront applicables. (Art. 154 du Code pénal.)

E. d. p. n° 5323.

(Voir s...)

ECHÉANCE

du 25 janvier 19 64

À ajouter { Principal. 690,91
Suppl' except'
Suppl' familial.

TOTAL... 690,91

À déduire... 55 { 12,08

NET à payer... 678,83

0.67
28
Timbre du bureau payeur.
R. d. p. n° 5323.

LEASERS MILITAIRES D'INVALIDITÉ
Guerre 1939-1945

VEUVE

54301145

Trimestre payable à partir du 25 octobre 19...

Principal.....
Supplément exceptionnel.....
Supplément familial.....
TOTAL.....
À déduire.....
NET à payer.....

Timbre du bureau payeur.

Le comptable payeur doit compléter la date d'échéance par l'indication du mois.

nom : Kreuser Madeleine
date de dépôt : 31.10.72
perception payable : Perception
de HATTEN

renouvellement

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES FINANCES

PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ
Guerre 1939-1945

DIRECTION
DE LA DETTE PUBLIQUE

VEUVE

SERVICE
DE LA DETTE VIAGÈRE

CARNET DE QUITTANCES

N° 54301145

devenant obligatoire, doit être présenté au comptable payeur en même temps que le certificat d'inscription portant le même numéro.

1° Assignation	Bas Rhin	4° Assignation	
2°		5°	
3°		6°	

N. B. — La titulaire ne pourra se présenter à la caisse du comptable payeur que dix jours après la remise du carnet.

Saint-Lô le 24, 5, 1944.

Chère grand-mère

Nous avons reçu ton colis ce soir.
Je te remercie sincèrement des trois paires de
chaussettes, elle me vont bien ainsi que
la belle montre qui m'a très surpris.

Chère grand-mère tu m'as vraiment gâté
et je suis très heureux mais je voudrais bien
que tu sois là pour ma communion mais
malheureusement j'ai bien peur que non.

Ce soir maman a été me faire photogra-
phier car d'ici peu avec les restrictions
d'électricité on ne pourra le faire, quand
à Jacqueline on attend qu'elle ait sa robe
pour la faire photographier. Jacqueline est
toujours bien mignonne. Toute la famille
est en bonne santé. Je termine ma lettre
en vous embrassant bien fort.

Maurice

BONS D'ACHAT D'ARTICLES TEXTILES (suite)

N° du BON	DATE	DÉLIVRÉ PAR	ARTICLES (2)
1262/11	10.11.42	Doy	1.10.10.10
1262/16	"	"	1.10.10.10
<p>NOT RELAYE NO</p> <p>C.T.F. de la mairie de N° 2005</p> <p>20 MAI 1944</p>			

(2) Inscrive le N° du barème.

N° 265

K.T.F. 508

CARTE DE VÊTEMENTS
ET D'ARTICLES TEXTILES

Nom *Laurique*
 Prénoms *Laurice*
 Profession
 Nationalité *F* Sexe *F*
 Daté *2 Février 1922*
 Commune *Buzages*
 Département *Calv*
 Domicile Département *MANCHE*
 Commune *Saint-Lô*
 Rue et N° *St La marie*
 Délivrée le *4 JUIL 1942*
 par la Mairie de *Saint-Lô*
 Signature du Maire:

Laurice



SECRETARIAT D'ETAT A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Carte d'Alimentation N° 275

délivré par la Mairie de SAINT-LO

COUPONS D'ACHAT DE CHAUSSURES

CACHET
FEUILLE DE TICKETS DE L'ANNÉE 1942

Annexe de la carte de vêtements et d'articles textiles

ORGANISME DISTRIBUTEUR	Catégorie (1)
8 DECE 1941	2
8 FEVR 1944	u. Ville
6.1.44	14
15.3.44	12
27.7.45	5
22.9.45	12
27.2.46	12
24.5.46	Préfecture des usages
5.7.46	11 galoches

(1) Inscrire le N° de codification du coupon.

BOIS D'ACHAT D'ARTICLES TEXTILES

N° du BON	DATE	DÉLIVRÉ PAR	ARTICLES (2)
3.27.46	22.2.43	g. gal	Maillet
21.2.43	11	spont	Culotte
m. d. monde			
68	21.5.43	L. Legallier	
200 g. de laine 40/100 g			
15	5.10.43		
Lectures et 1 chemise 2			
14	AVR 1944		
m. d. monde			
43	24.4.46	L. Legallier	
3.7.46		Vestisac Réfugié	
		se costume	
		se chemise	
		se tricôt 11 chaussures	
reysou	19.1.44		100 g. de laine à tricot

(2) Inscrire le N° du barème.

Annexe de la Carte de Vêtements
Catégorie N°

20 Points
10 Points
5 Points
2 Points
1 Point

AB, AC, AD, AE, AF, AG, AH, AJ

113, 112, 111, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 143

3 points, 2 points, 3 points, 3 points, 3 points, 3 points, 3 points, 3 points, 3 points, 3 points, 3 points, 4 points, 4 points, 4 points

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES
pour l'emploi de la carte spéciale de vêtements et d'articles textiles pour fillettes et parajonnes.

La carte spéciale de vêtements pour fillettes et parajonnes est délivrée dès la mise en vigueur du nouveau régime de rationnement :

- à tout titulaire de la carte provisoire de vêtements et d'articles textiles qui n'atteindra pas l'âge de 14 ans ayant le 30 juin 1942;
- à tout titulaire de la carte spéciale de vêtements et d'articles textiles pour enfants en bas âge ayant atteint ou dépassé l'âge de 3 ans à l'expiration de la durée de validité de sa carte. La carte remise sera amputée d'autant de fois six points qu'il se sera écoulé de mois calendaires entiers entre la mise en vigueur du présent régime de rationnement et la date de remise de la carte.

La présente carte comporte des tickets points correspondant à un nombre variable de points formant un total de 444. Ainsi que des tickets lettres pour attributions éventuelles.

Les dates à compter desquelles ces différents tickets pourront être valables seront portées à la connaissance du public par la voie de la presse. Le barème d'équivalence relatif aux différents articles textiles est porté à la connaissance du public par voie d'affiches.

La procédure du bon d'achat, instituée par la loi du 21 février 1941 et maintenue par la loi du 17 juin 1941, demeure applicable pour les articles dont la liste a été portée à la connaissance du public en temps utile.

Les tickets de la présente carte doivent être détachés du talon par les soins du vendeur. Ils sont toujours valides si ne sont pas présentés adhérents au talon. La carte est personnelle et intransmissible. L'achat par une tierce personne est autorisé.

Mention des coupons d'achat de chaussures et des bons tickets d'articles textiles délivrés sera portée dans les cases de la couverture de la présente carte qui ont été prévues à cet effet.

Toute fraude dans l'usage de la présente carte sera punie de six mois à deux mois d'emprisonnement et de 25 à 500 francs d'amende ou de l'une de ces deux peines seulement.

37037-42

58

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

CASES RÉSERVÉES
AUX MENTIONS SPÉCIALES

1	2
3	4
5	6
Changements d'adresse	
1	
2	
3	

4785

CARTE INDIVIDUELLE D'ALIMENTATION N° 3021

N° 17013

Valable en catégorie A² jusqu'au _____

Valable en catégorie _____ jusqu'au _____

Valable en catégorie _____ jusqu'au _____

Nom : DURAND

Prénoms : Marcel Raymond

Né le : 2 Janvier 1933

à : Bourges (Cher)

Nationalité : française Sexe : M

Département : Cher

Commune : Bourges

Rue : R^e d'Annie de Pont Rouge

Délivrée le : 14 SEP 1949

par la Mairie de : Bourges

Signature du Maire : [Signature]



REMISES EXCEPTIONNELLES		DATES des REMISES NORMALES	
MOTIFS			
RA	RB	1	4 JUIN 1947
1 ^{er} SEM. 48	1 ^{er} SEM. 48	2	16
A	A	3	5 SEP 1947
RF	RG	4	2 MAR 1947
1 ^{er} SEM. 48	1 ^{er} SEM. 48	5	4 MAI 1947
A	A	6	3 NOV 1947
RL		7	5 OCT 1948
1 ^{er} SEM. 48		8	5 JAN 1949
A		9	3 JANV 1948
RP	RO	10	4 MARS 1948
1 ^{er} SEM. 48	1 ^{er} SEM. 48	11	
A		12	
R		13	
1 ^{er} SEM. 48		14	

FEUILLE TRIMESTRIELLE DE COUPONS

LA LOI PUNIT DES PEINES LES PLUS GRAVES LA CONTREFAÇON, LE FAUX ET LA MISE EN CIRCULATION IRREGULIERE DES TITRES D'ALIMENT

10	9	8	7	6	5	2		
24	23	22	21	20	19	18		
57	56	55	54	53	52	51	50	49
46	45	44	43	42	41	40	39	38
35	34	33	32	31	30	29	28	27

LA LOI PUNIT DES PEINES LES PLUS GRAVES LA CONTREFAÇON, LE FAUX ET LA MISE EN CIRCULATION IRREGULIERE DES TITRES D'ALIMENT

BOURSES NATIONALES D'ALIMENTATION ET DE BIEN-ÊTRE

COUPON D'ECHANGE

1949

Nom : DURAND

Prénom : Maurice

né le 2 Janvier 1933

à

Domicile 48 rue de la Harne

et ville d'origine Saint-Lô

Résidant actuellement à Bourges

100 Boulevard de la République

N° de la carte d'alimentation :

Nombre de personnes à charge :

C' N° de leur carte de } réfugiés
sinistrés

Epouse (1) :

Entants (1) :

200537

N° de la carte de réfugié-sinistré

du chef de famille (1) : 200536

(1) Rayer la mention inutile.

Nature du Sinistre

Lieu : Saint-Lô 48 rue de la Harne

Date : 6 juin 1945

Importance (1) 25 % Total
125 %

Lieux de repli successifs

Emargement du Payeur

Secours d'urgence :

Sommes :

1750
900

Dates de payement

juillet 1945

(1) A remplir par le Commissariat à la Reconstruction.

Attributions - Vêture

Bons :

Vêtements reçus :

Chaussures :

Divers :

DEPARTEMENT LA MANCHE
Commune de Saint-Lô

CARTE de Réfugié Sinistré

N° 200537

délivrée le 14.12.1945

à M. DURAND Maurice

Cachet de la Mairie : Visa du Maire



Signature du Titulaire :

Cette carte, rigoureusement personnelle n'est valable qu'accompagnée de la carte d'identité N°. Elle sera exigée pour toute distribution en espèces ou en nature.

En aucun cas il ne sera délivré de duplicata

(1) Rayer la mention inutile.